



Province de Québec  
MRC de Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

**AVIS PUBLIC**

**Prolongement rue de la Ceinture**

PROJET NO 171-06113-00

La MUNICIPALITÉ DE SAINT- BENOÎT-LABRE requiert des offres pour le prolongement rue de la Ceinture sur 700 m environ. Le projet consiste le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire, la réfection complète de la chaussée, incluant le pavage de la chaussée. Le projet inclut également le remplacement de ponceaux d'entrée privée, le réaménagement des fossés et l'adaptation des arrières. Le projet fait l'objet d'une contribution du programme d'aide financière PAVL du MTMD.

Les formules de soumission et les documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître sont contenus dans le document qui est disponible en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Un dépôt de soumission au montant minimal de 10 % de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque visé tiré sur une Banque à Charte du Canada ou sur une Caisse Populaire, soit d'un cautionnement de soumission et d'une convention relative à l'émission de cautionnements, conforme aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la "Municipalité de Saint-Benoît-Labre " et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Canada à l'exception des entrepreneurs du Nunavut et du Yukon, étant donné que le présent contrat est assujéti à l'ACCQO (Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, à l'AQNB (Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) et à l'ACI/ALEC (Accord sur le commerce intérieur / Accord de libre-échange canadien) et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

Lorsqu'une personne ou une entreprise intéressée est d'avis que les documents d'appel d'offres ou le processus d'attribution d'un contrat ne respectent pas les règles contractuelles en vigueur, elle peut se plaindre à l'organisme public concerné ou à l'Autorité des marchés publics (AMP). La date limite du présent appel d'offres pour porter plainte est le 15 mai 2024. La date limite de réponse aux plaintes adressées pour le présent appel d'offres est le 24 mai 2024.

Les soumissions doivent parvenir à l'édifice municipal de Saint-Benoît-Labre à l'attention de Mme Coralie Rodrigue, directrice générale au 216, route 271, St-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0, avant 10h30, le 30 mai 2024.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit immédiatement après l'heure de clôture des soumissions. L'ouverture des soumissions se fera à huis clos ou selon les règles de la santé publique.

La MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de retrancher certaines parties du contrat et ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies à la suite d'une telle décision.

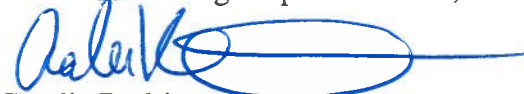
Donné à Saint-Benoît-Labre  
Ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024

  
Coralie Rodrigue  
Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

  
Coralie Rodrigue  
Directrice générale et greffière-trésorière